

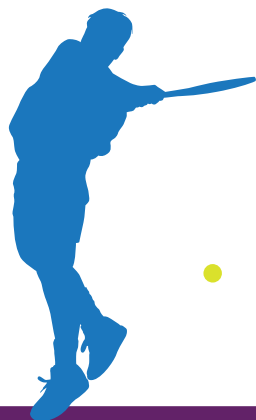


## POURQUOI UN DISPOSITIF DE NUTRIVIGILANCE ?

Depuis quelques années, la consommation de compléments alimentaires et d'aliments ou de boissons enrichis en substances à but nutritionnel ou physiologique (vitamines, minéraux, acides aminés, extraits de plantes...) augmente.

De nouveaux ingrédients et aliments, ainsi que des produits destinés à l'alimentation de populations particulières (nourrissons, sportifs, patients souffrant d'intolérance alimentaire...) continuent également de se développer.

Le dispositif de nutrivigilance permet de surveiller la sécurité de ces produits dans leurs conditions réelles d'utilisation en recensant et analysant les effets indésirables pouvant être reliés à leur consommation.



L'Anses rappelle que la consommation de compléments alimentaires ne doit pas se substituer à une alimentation diversifiée. Pour une grande majorité de la population, une alimentation équilibrée permet d'apporter l'essentiel des nutriments nécessaires pour couvrir les besoins nutritionnels.

## QUI DÉCLARE LES EFFETS INDÉSIRABLES ?

Pour garantir la précision des informations, ce sont les professionnels de santé (médecins, pharmaciens, diététiciens...) qui sont chargés de déclarer les effets indésirables.

Toute personne souhaitant, à titre individuel, faire une déclaration d'effets indésirables doit ainsi prendre contact avec un professionnel de santé.



### Qu'est-ce qu'un effet indésirable ?

L'effet indésirable lié à une denrée alimentaire est une réaction nocive se produisant dans les conditions normales d'emploi chez l'Homme ou résultant d'un mésusage, pouvant conduire à l'apparition de symptômes plus ou moins graves (par exemple digestifs, allergiques, cardio-vasculaires, etc.).

## COMMENT SONT EXPLOITÉES LES DÉCLARATIONS ?

Les déclarations sont enregistrées en préservant l'anonymat du patient. Elles sont analysées par des experts de l'Anses (médecins et pharmaciens). Ceux-ci analysent en détail le signalement, la composition du produit consommé et évaluent la probabilité d'un lien entre la consommation d'un produit et la survenue d'un effet indésirable.

L'analyse des cas permet de définir les mesures appropriées à mettre en œuvre. En fonction des effets constatés, du nombre de cas reçus et de leur probabilité d'être liés à la consommation de compléments alimentaires ou d'aliments et boissons enrichis, l'Agence peut s'autosaisir afin de mener une évaluation des risques liés à la consommation de ces produits ou ingrédients.

Ces évaluations donnent lieu à des avis scientifiques et des recommandations à destination des professionnels de santé et des consommateurs. Ils sont consultables sur le site internet de l'Anses et font l'objet de communication auprès du grand public.



### **Nos recommandations aux professionnels de santé**

Pensez à interroger vos patients sur leur consommation de ce type de produits lors des consultations.

Déclarez les cas qui vous sont signalés grâce à un formulaire en ligne sur le site internet de l'Anses.

Rappelez à vos patients :

- que les femmes enceintes ou allaitantes, les enfants et les personnes sous traitement médicamenteux ne doivent consommer des compléments alimentaires qu'après avoir consulté un professionnel de santé ;
- qu'ils doivent respecter les conditions d'emploi fixées par le fabricant et éviter des prises prolongées, répétées ou multiples au cours de l'année sans raisons spécifiques.

# POUR DÉCLARER, DEUX POSSIBILITÉS

- Par **télédéclaration**, directement en ligne sur le site internet de l'Anses. C'est un moyen rapide et fiable de déclarer à l'Agence une suspicion d'effet indésirable.
- Par **téléchargement sur le site [www.anses.fr](http://www.anses.fr) d'un formulaire** à remplir et à renvoyer à l'Anses.

Pour plus d'informations, consultez notre dossier « compléments alimentaires » sur [www.anses.fr](http://www.anses.fr)

**TELEDECLARATION DE NUTRIVIGILANCE**

**A - Déclarant**  
Les coordonnées du déclarant sont requises pour permettre, si nécessaire, de compléter l'information

Profession  
Autre, précisez  Médecin  Pharmacien  Autre

Nom \*

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Telecopie

Courriel

**B - Données relatives au consommateur**

Nom \* (3 premières lettres)

Prénom (première lettre)

Age OU

Année de naissance

Sexe  Homme  Femme

Grossesse en cours  Oui  Non  Ne sait pas

Poids en kg (nombre entier)

Profession

**C - Description de l'effet indésirable**


Description, arrêt éventuel du traitement, évolution

**D - Antécédents**



Agence nationale de sécurité sanitaire  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail  
27-31, avenue du général Leclerc  
94701 Maisons-Alfort Cedex

[www.anses.fr](http://www.anses.fr)

 @Anses\_fr

